

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
Arrêté Municipal n° 2026 03 A683

Le maire de PONTVALLAIN,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25, -2, -26, -28, -27, R 414-14,
R 411-8, -2, -4,

Vu le code des communes, notamment les articles L131-2, L131-3, L131-4 et L184-13,

Considérant qu'il est nécessaire de privatiser le plan d'eau du Samedi 04 Avril 2026 jusqu'au
Dimanche 05 Avril 2026 inclus, à l'occasion De la journée pêche organisé par l'association "Le
jardinier Sarthois" de Pontvallain.

ARRETE

Article 1er - L'accès au plan d'eau sera limité aux participants de la "journée pêche" et membres de
l'association "jardinier Sarthois" du Samedi 04 Avril au Dimanche 05 Avril 2026.

Article 2 - La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du plan d'eau.

Article 4 - Monsieur le Maire de Pontvallain et la Brigade de gendarmerie de PONTVALLAIN, sont
chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Pontvallain,
le 17 Mars 2026.

Le Maire, Xavier GAYAT

